

On a admis que les ventes à terme n'existeraient pas sans les spéculateurs, mais aujourd'hui, ces derniers ont disparu; c'est-à-dire le petit spéculateur qui est indispensable à l'existence du marché. Tout le monde admet, et la preuve faite devant la commission Stamp démontre, que la majorité de ces spéculateurs ont perdu de l'argent. Je veux poser la question suivante: Est-ce juste d'encourager ces gens à spéculer lorsqu'ils sont sûrs de perdre de l'argent? D'après ce que je connais des cultivateurs, je dirai qu'ils ne veulent pas obtenir un prix quelconque, au moyen de la spéculation s'ils savent qu'en ce faisant ils volent l'argent de gens qui ne peuvent subir une perte. On ne peut établir les prix sur une telle base. Il est bien connu que sur ce marché de ventes à terme les joueurs à la baisse se présentent périodiquement; et les petits spéculateurs sont forcés de vendre et plusieurs sont ruinés. De plus, une grande quantité du grain du cultivateur est vendue au moment de ces baisses subites. Ce n'est pas seulement une mauvaise affaire pour le cultivateur, mais pour le pays en général. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, le cultivateur n'a qu'une récolte de blé par année et il compte sur le produit de cette récolte pour subsister. Quand il est forcé de vendre à un prix réduit il doit abaisser son niveau d'existence pour le reste de l'année.

Bien des gens s'imaginent que le marché du blé est comme le marché des valeurs. Je ne m'oppose pas à ce qu'un homme spéculé sur les stocks de mines ou les actions d'autres compagnies. Quand le prix des actions d'automobiles, par exemple, monte à la bourse, il ne s'ensuit aucun changement dans le prix des voitures ou dans le tarif des salaires. On permet au spéculateur en blé de vendre à terme sans posséder ou contrôler un seul boisseau de grain, tandis qu'un spéculateur à la bourse ne peut vendre que des actions qu'il a empruntées du propriétaire et qu'il peut livrer quand demande lui en est faite. Le prix des denrées alimentaires de l'univers ne devrait pas dépendre des achats à terme. Je ne puis m'imaginer un manufacturier qui accepterait une situation d'après laquelle des centaines d'automobiles pourraient être jetées sur le marché par des spéculateurs qui ne possèdent pas une seule machine, mais feraient tomber les prix. Toutefois, c'est la situation à laquelle les cultivateurs doivent faire face. ber les prix. Toutefois, c'est la situation à laquelle les cultivateurs doivent faire face.

On a dit que l'opinion publique ne réclamait pas une commission nationale du blé, une commission obligatoire ou de tout autre genre. Je n'ai pas le temps de citer toutes

les résolutions adoptées à cet effet, mais on connaît très bien l'attitude des fermiers-unis de l'Alberta, qui a été insérée au compte rendu il y a quelques jours par l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner). Je veux référer les honorables députés au *Western Producer* du 20 juin 1935 dans lequel une page entière est consacrée aux détails de résolutions adoptées, par divers organismes en faveur d'une commission du blé, durant la période 1930 à 1935. La première que je citerai a été adoptée le 14 avril 1931, par la législature du Manitoba,—il ne s'agit pas d'une organisation agricole; on dit:

La législature du Manitoba a approuvé à l'unanimité mardi dernier la création d'une commission du blé semblable à celle de 1919. Sans qu'un vote fut pris, la législature s'est déclarée en faveur d'une telle commission chargée de fixer un prix minimum et de permettre au cultivateur de l'Ouest de passer à travers la crise actuelle.

M. J. R. Griffiths, député ministériel de Russell, a proposé que la législature approuve la constitution d'une commission du blé identique à celle de 1919. Cette motion n'a pas provoqué de débat et elle a été immédiatement adoptée à l'unanimité.

L'article suivant a trait à la Saskatchewan et il se lit comme suit:

Suivant l'exemple récent de Battleford-Nord, le conseil municipal de Saskatoon a approuvé le 30 janvier une résolution demandant au gouvernement fédéral de se rendre aux demandes des associations agricoles et d'établir une commission nationale d'organisation du marché pour le blé.

Voici ce que dit un autre article daté du 9 mars 1933:

Les délégués au congrès annuel de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan ont adopté, à l'unanimité moins deux voix, une résolution demandant au gouvernement fédéral de créer une commission nationale d'organisation du marché, dans laquelle les producteurs seraient bien représentés pour contrôler la vente de toute la récolte canadienne de 1933.

L'article suivant porte la date du 30 mars 1933 et il se lit comme suit:

Le rapport du comité spécial de secours aux agriculteurs a été reçu par la législature de la Saskatchewan et transmis au gouvernement. Au nombre des recommandations s'en trouve une appuyée par tous les membres en faveur de l'établissement d'une commission nationale d'organisation du marché.

Un autre article daté du 7 mars 1935 dit:

La législature de l'Alberta a adopté la semaine dernière à l'unanimité une résolution faisant bon accueil à la déclaration du premier ministre R. B. Bennett annonçant qu'une commission nationale du blé allait être instituée.

Par un vote écrasant de 53 à 1, la législature de l'Alberta a approuvé l'appui donné par le gouvernement à une loi fédérale d'organisation du marché.